

Le Secrétaire Général

Madame PANNIER-RUNACHER
Ministère de l'Industrie
139, rue de Bercy
75572 PARIS

N/ Réf :

V/ Réf :

Paris le 15 février 2021

Madame la Ministre,

Le mardi 24 novembre dernier, au cours d'une conférence de presse, les ministres Barbara POMPILI et Emmanuelle WARGON ont annoncé la mise en œuvre de la Réglementation Environnementale (RE2020) dès l'an prochain, une fois les décrets publiés durant le premier semestre 2021.

Si le syndicat Force Ouvrière soutient la volonté de diminuer l'empreinte carbone du secteur de la construction, nous avons en revanche été sidérés d'apprendre l'adoption par le Gouvernement de la méthode de l'Analyse du cycle de vie (ACV) dynamique simplifiée qui vise à l'horizon 2030, à rendre « l'usage du bois et des matériaux biosourcés quasi systématique, y compris en structure (gros œuvre) dans les maisons individuelles et le petit collectif ».

Cette décision est incompréhensible car elle condamne à terme une très grande partie des emplois dans le monde de la maçonnerie et des industries des produits de la construction comme le ciment ou le béton.

Le choix de cette méthode de l'ACV dynamique simplifiée repose uniquement sur le dogme que le tout bois est la seule solution à la transition vers une construction bas carbone, sans prendre en compte dans les calculs les effets négatifs de l'intensification de l'exploitation forestière, à la fois dans la détérioration du bilan carbone du bois et à la fois dans la destruction massive de la biodiversité comme le démontrent des études récentes.

De plus, les autres risques liés au changement climatique comme les températures extrêmes, les incendies ou les catastrophes naturelles que l'on commence à voir se manifester de façon plus intense sur la planète ne sont absolument pas pris en compte et traduisent un manque de vision sur les besoins de la construction future.

L'adoption de l'Analyse du cycle de vie dynamique simplifiée, qui ne repose pas sur un consensus scientifique international (la France est la seule à adopter cette méthode), ruine par ailleurs les efforts considérables d'investissements que les entreprises de notre secteur font pour décarboner leurs activités.

Ce projet gouvernemental porté par le ministère de l'écologie mais sans étude d'impact sur son efficacité carbone et sur ses conséquences en terme d'emploi nous inquiète terriblement.

Nous sollicitons un rendez-vous avec vous afin de vous faire part de nos revendications à savoir :

- le retrait de « l'Analyse du cycle de vie dynamique simplifié » des décrets d'application de la mise en œuvre de la RE2020 ;
- la mise en œuvre d'une politique véritablement favorable à l'ensemble des solutions bas carbone, sans discrimination entre les matériaux, seule approche saine pour assurer un avenir supportable pour les générations futures et créatrices d'emploi.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Frank SERRA
Secrétaire Général

